

eDépartement du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 18.11.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Henri BECKER - Lydie MOUGEL - Hervé DIEBOLD - Jean-Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Doria BOUDJI
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 novembre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 27 novembre 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



3. Energie : Raccordement au réseau de chaleur dans le cadre de la concession de service public relative à la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le territoire nord de l'Eurométropole de Strasbourg

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 5 avec procuration

L'Eurométropole de Strasbourg, Autorité Organisatrice de l'Énergie, s'est engagée dans la mise en œuvre de la stratégie d'alimentation énergétique décarbonée adoptée dans son Schéma Directeur des Énergies. À ce titre, et en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Territorial, elle assure la transition de ses réseaux de chaleur urbains aux énergies renouvelables, promeut la création de nouveaux réseaux et la réalisation des équipements de production d'énergie renouvelable (EnR) associés.

Une étude de faisabilité menée en 2020/2021 a démontré un fort potentiel de développement d'un réseau de chaleur de grande ampleur sur le territoire des communes situées au Nord de la Ville de Strasbourg. Le territoire se caractérise par une forte densité de logements et la présence de nombreux équipements publics et privés de diverses typologies et aux besoins thermiques importants.

Au total, 300 sites compatibles avec des réseaux de chaleur, représentant une consommation globale de plus de 140 GWh, ont été recensés.

Le 28 juin 2023, le conseil de l'EMS a approuvé par délibération le lancement d'une procédure de délégation de service public relative à la construction et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur son territoire Nord.

Les objectifs de l'Eurométropole de Strasbourg pour ce projet sont les suivants :

- **Développer un réseau de chaleur public sur le périmètre** défini (les zones denses des communes de Hœnheim, Bischheim, Schiltigheim mais également dans des zones éloignées des autres centres de consommations, à minima à Mundolsheim ; cf annexe périmètre concessif)
- **Mettre en œuvre un réseau vertueux sur le plan environnemental**
- **Mettre en œuvre un réseau attractif**

Le service comprendra la construction, la gestion, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble du réseau de chaleur de manière à assurer son bon fonctionnement. Le délégataire devra supporter l'ensemble des charges de fonctionnement liées aux services délégués. Il devra également réaliser les investissements nécessaires au fonctionnement du service.

La procédure de délégation de service public s'est déroulée entre juillet 2023 et avril 2025.

Au regard des critères de la consultation, le conseil de l'Eurométropole du 27 juin 2025 a retenu par délibération l'offre de RCUA & BDT pour la construction et l'exploitation du réseau de chaleur sur le territoire Nord de l'Eurométropole pour une durée de 24 ans.

Ce projet bénéficie jusqu'au 31 décembre 2025 de subventions exceptionnelles permettant un raccordement au réseau de chaleur avec un reste à charge très modeste. **Pour en bénéficier, la commune doit signer le contrat en 2025 et les travaux devront être achevés au plus tard en 2027.**

Les avantages pour la commune sont nombreux :

- **Amélioration du DPE et conformité avec les échéances réglementaires**
- **Valorisation du patrimoine immobilier**
- **Réduction des charges (TVA 5,5 %, maîtrise des coûts d'énergie)**
- **Stabilité des tarifs de l'énergie avec un réseau à plus de 90% d'énergies renouvelables locales**
- **Prise en charge par le délégataire des coûts d'exploitation, des investissements et contraintes liés aux chaudières**
- **Contribution concrète à la transition et à l'indépendance énergétique du territoire alsacien avec à la clé d'importantes économies de CO2**
- **Respect du décret tertiaire**

La structuration de l'offre de RCUa, ainsi que les formules de révision des prix qui y sont intégrées, garantissent une forte stabilité tarifaire sur le réseau de chaleur. Enfin, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une délégation de service public : les tarifs appliqués sont placés sous le contrôle de l'autorité délégante (Eurométropole de Strasbourg).

Le projet de développement du réseau de chaleur des communes Nord est composé de plusieurs réseaux indépendants sur le territoire mais auront un tarif unique. La société **Energies Décarbonées Eurométropole Nord (EDEN)** a été créée pour porter l'ensemble du projet.

Le projet de réseau de chaleur développé à l'échelle de Mundolsheim prévoit la création d'une production locale d'énergie par pompe à chaleur installée dans le local chaufferie des copropriétés Pasteur et Stade, le raccordement des logements des copropriétés, des bâtiments communaux (Mairie, Centre Culturel, Villa Ravel, Ecoles Leclerc, Gymnase et pôle intergénérationnel).

Les frais de raccordement pour la commune de Mundolsheim sont estimés à 21 600 € TTC répartis ainsi :

- Centre culturel : 2 400 € TTC
- Ecoles Leclerc : 4 800€TTC
- Villa Ravel : 2 400 € TTC
- Gymnase : 4 800 € TTC
- Mairie : 2 400 € TTC
- Pôle : 4 800 € TTC

Ce projet prévoit également l'utilisation de la chaudière à pellet du centre culturel pour améliorer la part d'énergie renouvelable du réseau. Le délégataire en aura entièrement la charge, la commune mettra à disposition celle-ci à travers une convention d'occupation.

La commune de Mundolsheim porte depuis de nombreuses années ce projet de raccordement des bâtiments communaux à un réseau de chaleur vertueux.

Aussi, il est proposé d'approuver ce projet et de signer avant la fin de l'année les contrats de raccordement pour chacun des bâtiments, la convention d'occupation de la chaufferie du centre culturel ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution du projet de réseau de chaleur. Les documents-type contractuels fournis en annexes constituent des documents de travail non finalisés avec le délégataire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DEICDE d'autoriser Mme le Maire ou son.s.a représentant.e à signer les contrats de raccordement, la convention d'occupation de la chaufferie du centre culturel et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 27 novembre 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI